

**FNMNS**

**CENTRE TERRITORIAL  
DE FORMATION  
DU VAL DE MARNE**

## **SUD IDF SECOURISME**

Correspondance : 3 rue Marguerite DURAS -  
91280 SAINT PIERRE DU PERRAY  
[www.sudidfsecourisme.fr](http://www.sudidfsecourisme.fr) -- [sud-idf-secourisme@orange.fr](mailto:sud-idf-secourisme@orange.fr)  
06 - 83- 06 - 47 -23



**FNMNS**

**Centre Départemental de Formation du VAL DE MARNE**

## **Dossier d'inscription à la Formation B.N.S.S.A.**

**A retourner complet au choix**

<b>PAR MAIL</b>	<b>PAR VOIE POSTALE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Dossier d'inscription</li><li>✓ Ensemble des pièces justificatives correctement nommées ;  <b>Sud-idf-secourisme@orange.fr</b></li><li>✓ Paiement par virement (RIB présent dans le dossier)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Dossier d'inscription</li><li>✓ Ensemble des pièces justificatives photocopiées</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>SUD IDF SECOURISME 3 rue Marguerite Duras 91280 ST PIERRE DU PERRAY</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Paiement par chèque à l'ordre : SUD IDF SECOURISME à inclure dans le dossier</li></ul>



## BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

L'association SUD IDF SECOURISME vous propose plusieurs sessions de formation au B.N.S.S.A sur la commune de CHEVILLY LARUE ou de LIMEIL BREVANNES :

<p><b>Formation Initiale P.S.E. 1</b></p> <p><input type="checkbox"/> Du 23 février au 27 février 2026</p> <p><input type="checkbox"/> Du 20 avril au 24 avril 2026</p> <p><input type="checkbox"/> Du 19 octobre au 23 Octobre 2026</p> <p><b><u>CHEVILLY LARUE</u></b></p>	<p><b>Formation Initiale</b></p> <p><input type="checkbox"/> Du 2 mars au 7 mars 2026 inclus</p> <p><input type="checkbox"/> Du 27 avril au 2 mai 2026 inclus</p> <p><input type="checkbox"/> Du 26 octobre au 31 octobre 2026 inclus</p> <p><b><u>Examen dans les 15 jours qui suit la formation</u></b></p> <p><b><u>Piscine de CHEVILLY LARUE où LIMEIL BREVANNES</u></b></p>
--	--

Cochez les dates choisies

LES DIFFERENTES SESSIONS DE FORMATION B.N.S.S.A	COUT Sans prise en charge	Cout Avec Prise en Charge
B.N.S.S.A + P.S.E. 1 : *	650 €	750 €
B.N.S.S.A + P.S.E. 2 : *	650 €	750 €
B.N.S.S.A *avec Formation continue P.S. compris*	375 €	475 €
B.N.S.S.A. + P.S.E 1 & P.S.E. 2 : *	990 €	1 350 €
Formation Continue B.N.S.S.A + Formation continue P.S.E. 1 ou P.S.E. 2	250 €	350 €
Formation Continue B.N.S.S.A.	220 €	320 €

\* Une année d'assurance professionnelle offerte d'un cout initial de 60 euros.

### PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ✓ Le « **BULLETIN D'INSCRIPTION** » dûment complété, daté et signé (cf. page 3-4),
- ✓ Le « **RÈGLEMENT INTÉRIEUR** », (cf. page 7-8)
- ✓ Le chèque à l'ordre de SUD IDF SECOURISME ou virement bancaire en mentionnant votre nom sur le virement
- ✓ La **photocopie Recto-Verso de votre CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**,
- ✓ Le **CERTIFICAT MÉDICAL** récent (3 mois maximum), complété, daté et signé par le médecin avec le cachet du médecin. **MERCI** d'utiliser le document ci-joint (cf. page 6) ,
- ✓ Votre **attestation P.S.E. 1 ou 2** en cours de validité, le cas échéant

*Si la formation n'est pas terminée lors de votre inscription, l'attestation devra être fournie dès la fin de cette dernière, et dans tous les cas avant l'examen du B.N.S.S.A., sinon le candidat ne pourra pas passer l'examen.*

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 5 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION, avec un nombre maximum de 18 stagiaires.**

**Toutefois, L'association SUD IDF SECOURISME se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 6 stagiaires n'était pas atteint (réglementation en vigueur).**

Pour Plus d'informations, vous pouvez nous contacter :

- ✓ [Sud-idf-secourisme@orange.fr](mailto:sud-idf-secourisme@orange.fr)
- ✓ **06 - 83- 06 - 47 -23**





Document à nous retourner

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Intitulé de la formation

 P.S.C 1

Date de formation

 INITIALE P.S.E 1 MAINTIEN DES ACQUIS P.S.E 2

Du

Au

 FORMATEUR

Lieu de formation

 BNSSA INCENDIE S.S.T.

Civilité :

 Madame Mademoiselle Monsieur

Nom & Prénom			
Nom de jeune fille			
Date de naissance			
Lieu de naissance		Département de naissance	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone			
Courriel	@		

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Niveau d'études			
Diplômes scolaires obtenus			
Profession actuelle			
Expériences professionnelles			
Niveau de Secourisme acquis			

**AVEZ-VOUS DES BESOINS SPECIFIQUES PENDANT CETTE FORMATION**, prise en compte de vécu difficile, handicap, autres.... :

.....
.....
.....

**VOTRE MODE DE REGLEMENT :**

Cout de la formation (Selon tableau page 2) : ..... euros

 Acompte de 100 euros encaissé à l'inscription : numéro du cheq : ..... Nom de la banque : .....

Chèque au comptant : Montant : ..... numéro du cheq : ..... Nom de la banque : .....

2 chèques : 1<sup>er</sup> cheq : Montant : ..... numéro du cheq : ..... Nom de la banque : .....2<sup>o</sup> cheq : Montant : ..... numéro du cheq : ..... Nom de la banque : ..... Financement par : ..... Bon de commande par : .....

Je cède mon droit à l'image ou celui de mon enfant pour reproduire et diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, et ce à titre gracieux, et ce pour 15 années. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association Sud Ile de France Secourisme.

Fait à ..... le ..... Signature de la Personne Civilement Responsable

Crédit Mutuel					
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 06231	N° compte 00021793201	Clé 57	Devise EUR	Domiciliation CCM CORBEIL-ESSONNES
Identifiant international de compte bancaire					
FR76	IBAN (International Bank Account Number) 1027 8062 3100 0217 9320	157	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A		
Domiciliation CCM CORBEIL-ESSONNES 4 RUE FERAY 91100 CORBEIL ESSENNESES 01 60 89 78 97			Titulaire du compte (Account Owner) ASS SUD ILE DE FRANCE SECOURISME CHEZ MONSIEUR BUOT FABRICE 3 RUE MARGUERITE DURAS 91280 ST PIERRE DU PERRAY		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous évitez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE					

**LE PAIEMENT PAR VIREMENT DOIT ÊTRE PERÇU PAR L'ASSOCIATION AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION.****L'INSCRIPTION EST SOUMISE À LA RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES ET DU PAIEMENT.****LA RÉCEPTION DE LA CONVOCATION (SMS OU MAIL) PAR SUD IDF SECOURISME VALIDE VOTRE INSCRIPTION.**



## **AUTORISATION PARENTALE**

A remplir pour les candidats mineurs le premier jour de la formation

Je soussigné ..... père, Mère, tuteur (rayer les mentions inutiles) autorise mon enfant

..... à suivre les cours dispensés par les formateurs de l'association « **SUD IDF SECOURISME** ».

Les représentants de l'association « **SUD IDF SECOURISME** » sont autorisés à prendre, pendant le temps de la formation, toutes les dispositions jugées utiles afin de préserver l'intégrité physique et morale de ce dernier.

Fait à .....

Le .....

Signature de la personne civilemement responsable



## Certificat médical

Un certificat médical, établi moins de trois mois avant la date du dépôt du dossier, est exigé pour toute personne titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

Je soussigné ..... docteur en médecine, certifie avoir examiné à ce jour :

M., Mme, Mlle ..... et avoir constaté qu'.... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et de sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A ....., le .....

Signature et cachet du médecin :

### Exigences visuelles

#### Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément.  
Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10

#### Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.

## REGLEMENT INTERIEUR A OBSERVER LORS DES FORMATIONS

**ARTICLE 1**

Toute personne suivant une formation au sein de l'association Sud Ile de France Secourisme est couverte par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

Le candidat inscrit à l'une de nos formations est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties. La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation de la F.N.M.N.S. permet principalement de vous prévenir contre un risque engageant un tiers. Nous vous conseillons de vérifier les dispositions de votre contrat d'assurance en responsabilité civile.

**ARTICLE 2**

Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet.

**ARTICLE 3**

Ce dossier est à envoyer à : SUD ILE DE FRANCE SECOURISME – 3 rue Marguerite Duras – 91280 ST PIERRE DU PERRAY

**ARTICLE 4**

Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui lui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation

**ARTICLE 5**

Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise.

**ARTICLE 6**

Toute(s) convocation(s), renseignements, informations, et conseils seront transmis par **INTERNET (mail)**. Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

**ARTICLE 7**

L'association Sud Ile de France Secourisme s'engage à donner un mémento de révision et un masque de bouche à bouche pour chaque formation effectuée sauf pour les maintiens des acquis (recyclages)

**ARTICLE 8**

Pour l'examen BNSSA, et son maintien des acquis (recyclages), l'association Sud Ile de France Secourisme s'engage en cas d'échec à représenter **1 fois le candidat** (sans coût supplémentaire) et ce dans les **12 mois** qui suivant son inscription. Le bureau directeur se réserve le droit de choisir la date et le lieu de représentation du candidat en fonction des propositions faites par la préfecture

**ARTICLE -9**

Une somme sera gardée en cas de désistement dans les 10 jours qui précédent une formation

- ✓ 30 euros pour le P.S.C. 1 et une formation continue (recyclage) P.S.E. 1 ou/ & 2,
- ✓ 100 euros pour une formation initiale P.S.E. 1 ou 2,
- ✓ 10 euros pour la révision du P.S.C.1.

Une somme de 20 euros sera demandée pour tout duplicata de « diplôme » délivré par la F.N.M.N.S.

**ARTICLE 10**

Avant toute inscription ou dès le 1er jour de la formation au BNSSA, des tests d'évaluation et un entretien peuvent être imposés par les formateurs pour juger l'aptitude du candidat à suivre la formation.

Si le candidat est déclaré **INAPTE**, il pourra s'entraîner afin de suivre une nouvelle formation. Le candidat se verra rembourser intégralement l'argent versé.

**ARTICLE 9**

**Toute formation commencée est due** sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur



Le candidat débiteur :

**ARTICLE 10**

- ne sera en aucun cas présenté à un jury d'examen,
- ne se verra délivrer aucun diplôme ou attestation,
- ne pourra suivre la formation.

**ARTICLE 11**

En cas de non-respect du présent règlement, le bureau directeur se réserve le droit de prononcer l'exclusion de l'adhérent sans aucun remboursement.

Le stagiaire

Nom & Prénom

Précédé de la mention « LU ET APPROUVE »

Le Président

Fabrice BUOT



## Attestation de prise en charge

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR.....

NUMÉRO DE SIRET.....CODE APE .....

ADRESSE DE FACTURATION .....

CODE POSTAL.....

VILLE.....

TÉLÉPHONE .....

E-MAIL.....

DOSSIER SUIVI PAR .....

Le soussigné s'engage à régler la formation à l'association SUD IDF SECOURISME souscrite au bénéfice de :

NOM ET PRÉNOM DU STAGIAIRE ...

POUR UN MONTANT DE  .....

Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre à l'association SUD IDF SECOURISME

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

NOM DE L'ORGANISME FINANCIER.....

NUMÉRO DE SIRET .....

ADRESSE DE FACTURATION DE L'ORGANISME FINANCIER .....

TÉLÉPHONE .....

E-MAIL.....

DOSSIER SUIVI PAR .....

À l'égard du à l'association SUD IDF SECOURISME., l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de A  
nullité de la prise en charge

Le

L'employeur - Signature

## Nature et déroulement de l'examen

### Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

#### Parcours de sauvetage de 100 m

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ;
- le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

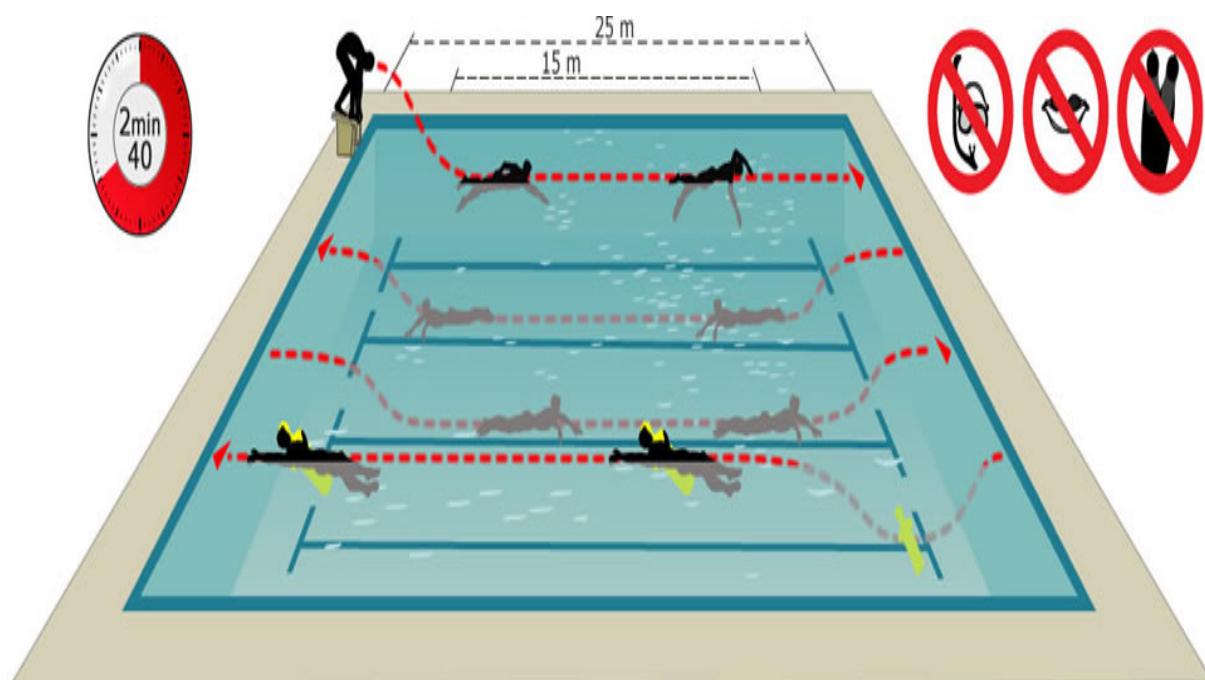
La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen ;
- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve

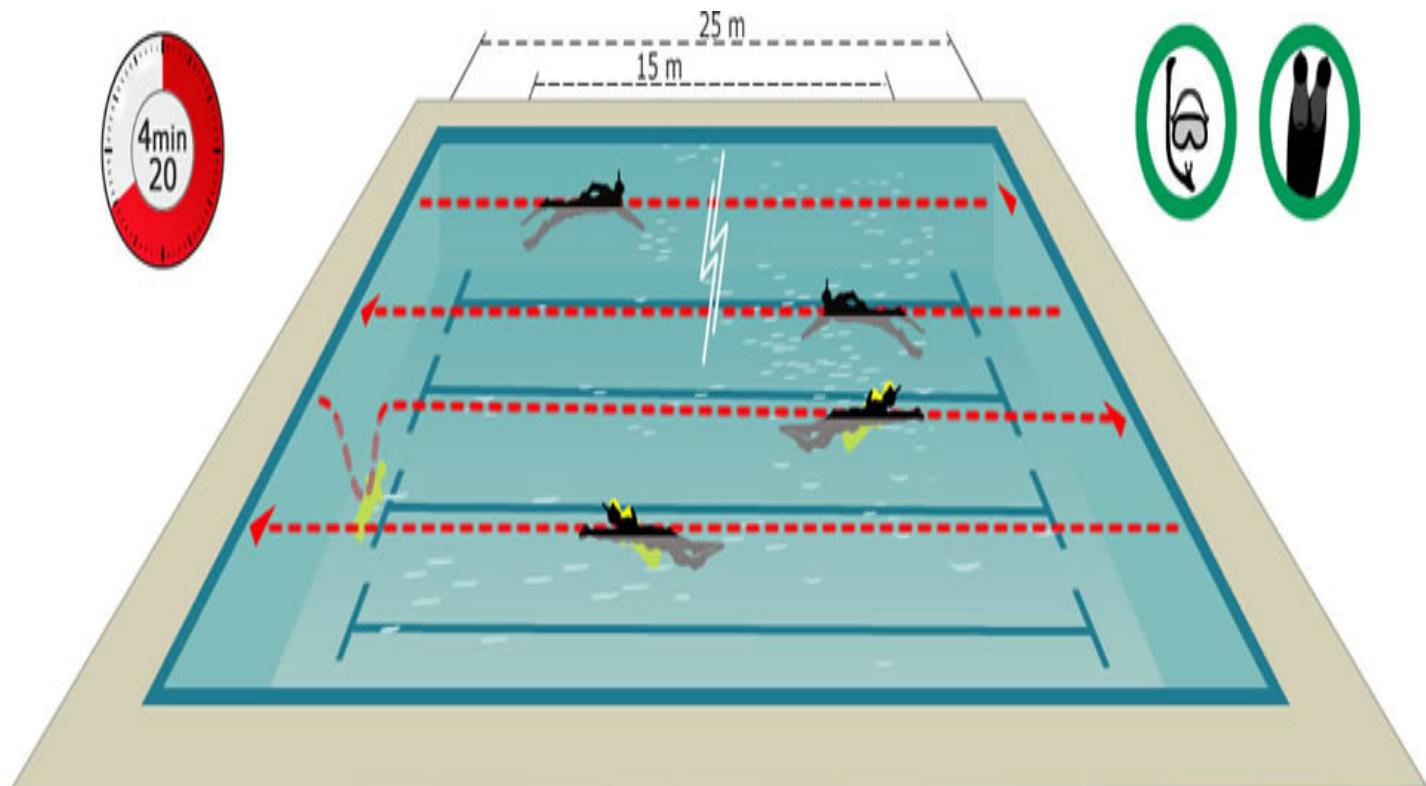


## Parcours de sauvetage de 250 m

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
  - le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1,80 mètre et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
  - le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
  - la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba ;
  - les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;
  - lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau ;
  - la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ;
  - le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus.



## Assistance à personne en difficulté

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

## QCM

Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.

- secourisme ;
- aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
- textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
- signalisation d'un poste de secours ;
- signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade ;
- balisage ;
- règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale ;
- organisation des secours ;
- dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
- mise en œuvre des moyens d'alerte ;
- connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
- observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours ;
- connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident ;
- mesures conservatoires ;
- premiers soins d'urgence ;
- alerte des secours publics ;
- mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours.

à effectuer au moins deux fois par jour.

**Une noyade :**

A peut être provoquée par un malaise dans l'eau.

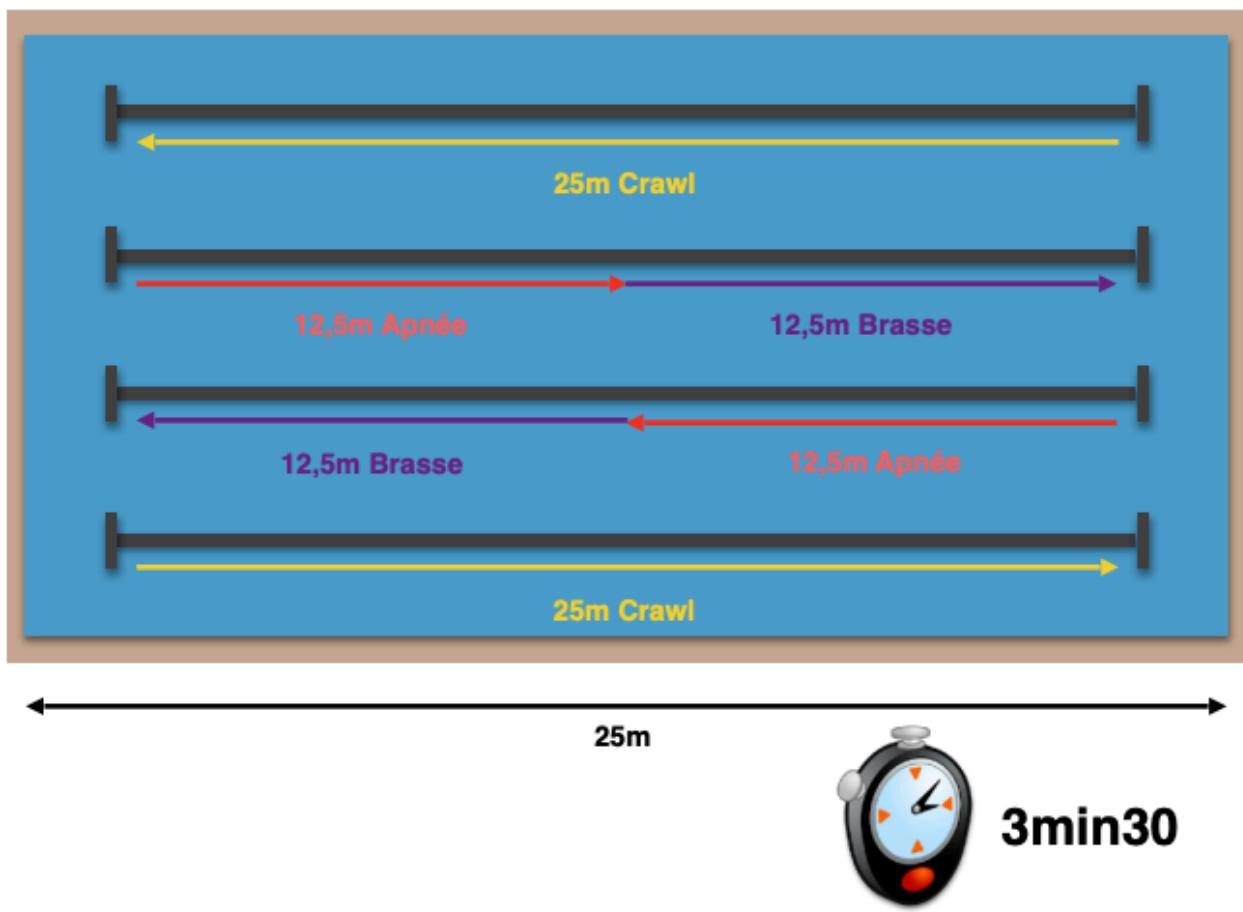
B peut être provoquée un traumatisme violent.

C peut être provoquée par une hypothermie.

D est toujours le fait d'un mauvais nageur.

14

## TEST D'ENTREE A LA FORMATION BNSSA

TEST 1 :

Le test consiste en un parcours aquatique rapide se rapprochant des compétences nécessaires à la formation BNSSA. Il doit se faire avec le minimum de matériel (bonnet et lunettes), dans le temps imparti : 3 minutes et 30 secondes MAXIMUM. Si vous obtenez un temps entre 3'30 et 4'00, nous contacter pour une proposition de formation longue

Test N°2 :

Nager un 200m Crawl sans s'arrêter et sans matériel supplémentaire, en un temps maximum de 4 minutes MAXIMUM

Ces tests doivent être évalués par un maître-nageur dans n'importe quelle structure aquatique du territoire, qui remplira le paragraphe qui suit SUD IDF SECOURISME se réserve le droit de contacter le MNS concerné pour confirmation en cas de doute.

**Ce test peut être réalisé par notre association sur demande.**

**ATTESTATION À REMPLIR PAR UN PROFESSIONNEL**

Je soussigné (nom et prénom du MNS) \_\_\_\_\_,

travaillant dans la structure (nom de la structure) \_\_\_\_\_

atteste que le(la) candidat(e) \_\_\_\_\_ à satisfait aux exigences du test  
d'entrée à la formation BNSSA de SUD IDF SECOURISME.

**Date et Signature du MNS****Date et Signature du candidat :**